

LES

Parutions
mardi et vendredi

AFFICHES

D'ALSACE ET DE LORRAINE

MONITEUR DES SOUMISSIONS ET VENTES DE BOIS DE L'EST

NUMÉRO 19 • 5 Mars 2021 • Prix 1,10€

DANS CE NUMÉRO

France : La balance commerciale à l'épreuve de la pandémie

Gros plan sur William Simonin et Luc Julia

Installation de la Chambre de métiers et d'artisanat Grand Est

ANNE-CHRISTINE FRÈRE

Présidente de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de l'Est



interview

ANNE-CHRISTINE FRÈRE

Présidente de la Compagnie régionale
des commissaires aux comptes de l'Est

Les Compagnies régionales des commissaires aux comptes de Nancy, Metz et Reims ont fusionné le 1^{er} novembre dernier pour donner naissance à la CRCC de l'Est. Sa présidente Anne-Christine Frère dans une interview aux Affiches d'Alsace et de Lorraine détaille la feuille de route de la nouvelle compagnie.

BUREAU



Anne-Christine FRÈRE,
Présidente



Anne-Laure CHEVALIER,
Vice-Présidente
Commission Formation des professionnels



Jean-Luc BALLEUX,
Vice-Président
Commission Développement



Philippe LIBAUD,
Trésorier



Olivier DIETSCH,
Trésorier adjoint



Jean-Bernard PIERQUIN,
Secrétaire
Commission Associations et Fondations

AUTRES MEMBRES ÉLUS



Ouleymatou BAH
Commission Jeunes et attractivité professionnelle



Armelle BRICHLER-HOCQUARD
Commission Communication
Commission Secteur public



Olivier CRETIN
Commission Marchés PE



Charlotte GENATIO
Commission Associations et Fondations



Franck PIQUARD
Commission Evaluation des entreprises



Eric THIERY

La fusion de ces compagnies régionales est imposée par la loi PACTE adoptée en 2016. Les compagnies de commissaires aux comptes relèvent du Ministère de la Justice et non de Bercy. Leur ressort est la cour d'appel. Cette fusion couvre trois ressorts de cour d'appel : Nancy, Metz et Reims. Elle ne concerne pas l'Alsace dont le ressort est la cour d'appel de Colmar. Mais la présidente Anne-Christine Frère n'exclut pas un rapprochement futur avec la compagnie des commissaires aux comptes alsacienne. L'actuel territoire de la CRCC de l'Est réunit quelque 400 commissaires aux comptes. Le conseil régional comprend une douzaine d'élus et Anne-Christine Frère en sera la présidente pendant un mandat de 4 ans.

35 années d'expérience

Expert-comptable et commissaire aux comptes forte d'une expérience de 35 années dont 15 passées au cabinet international, Anne-Christine Frère exerce à Remiremont dans les Vosges, au sein d'un cabinet régional. Le siège du conseil régional a été installé à Nancy, mais il conserve une représentation territoriale à Reims pour maintenir le lien et la proximité, essentiels avec les professionnels de l'Est. Car si la fusion augure d'intéressants projets, reste que les premiers signes de la loi PACTE se font ressentir au sein de la profession, en témoigne le regroupement de cabinets régionaux. « Les constats que nous faisons amènent un nombre d'inscrits en diminution et un maillage territorial plus délicat à gérer. Il ne faut laisser aucun confrère sur le bord de la route » souligne Anne-Christine Frère. L'enjeu principal de la CRCC Est reste de bien représenter les professionnels. « Nous devons dynamiser et animer notre représentation professionnelle sur le nouveau territoire de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de l'Est. Il s'agit désormais d'accompagner tous les commissaires aux comptes de Lorraine et Champagne Ardenne. »

Un conseil régional déjà à l'œuvre

Motivés et impliqués pour défendre les intérêts de la profession et contribuer à développer le périmètre d'intervention des commissaires aux comptes, les membres du conseil régional sont d'ores et déjà à l'œuvre dans le contexte de crise sanitaire. Il s'agit de prévenir les difficultés des entreprises en travaillant de concert avec les partenaires historiques de la profession, de sécuriser les données financières publiées par les entreprises et d'asseoir la transparence de cette communication financière d'importance capitale. « Nous sommes comme l'indique notre président national Yannick Olivier, encore et toujours, des bâtisseurs (...) » témoigne la présidente Anne-Christine Frère.

Lutter contre la cybercriminalité

La nouvelle CRCC de l'Est veut résolument s'engager vers l'avenir de la profession. Elle entend ainsi accompagner les commissaires aux comptes dans la bonne utilisation et l'appréhension des outils numériques et d'intelligence artificielle qui permettent d'accélérer et d'améliorer la qualité de l'audit. Il s'agit également d'assister les entités contrôlées dans la lutte contre la cybercriminalité, d'inciter les professionnels à développer et à organiser la réalisation de nouvelles missions au sein de leurs cabinets par des actions pédagogiques, des supports techniques et documentaires sur l'exercice des mandats.

Et selon l'évolution de l'actualité sanitaire, favoriser les rencontres et les échanges, comme l'indique la présidente : « Même si pour l'instant c'est le virtuel qui l'emporte, il nous tarde d'aller à la rencontre des confrères sur les territoires. »

Assurer l'attractivité de la profession

C'est un autre axe majeur de la compagnie régionale de l'Est. « Comme beaucoup de professions nos confrères devraient être nombreux à prendre leur retraite dans les 5 à 10 ans à venir et nous devons mobiliser des forces jeunes et vives pour prendre le relais » dit encore Anne-Christine Frère. La question du recrutement est posée. Mal connu, le métier et les missions qui le composent sont pourtant variés et permettent d'exercer dans de nombreuses structures, associations, collectivités publiques, hôpitaux, universités, entreprises. La profession au-delà des chiffres est par ailleurs riche de rencontres humaines indispensables à la connaissance et à l'opinion exprimée sur les données financières des entités contrôlées. Dans notre interview Anne-Christine Frère revient sur l'attractivité de ce métier.

Anne-Christine Frère :

« Nous sommes des créateurs de confiance »

La présidente Anne-Christine Frère compte bien à la tête du conseil régional des commissaires aux comptes dynamiser la profession afin surtout d'attirer une relève dans ce métier trop méconnu. Interview.

- C'est un conseil régional réduit sans l'Alsace. Pourquoi ?

- Anne-Christine Frère : « Effectivement. On dépend de la chancellerie. On a toujours été historiquement rattaché à chaque cour d'appel. Il y avait 33 cours d'appel, il y avait donc 33 compagnies régionales de commissaires aux comptes. Or c'est une profession qui se regroupe énormément en termes de cabinets afin de préserver ce métier et permettre qu'il s'exerce dans de bonnes conditions. Du coup on n'avait de moins en moins d'inscrits. La chancellerie nous a demandé de regrouper les compagnies par taille. Et comme l'Alsace pèse déjà quasiment 350 confrères à elle toute seule et nous 400 confrères sur les deux anciennes régions, on a préféré commencer à se regrouper à l'échelle de nos anciennes régions



avec une certaine proximité. Le Grand Est apparaît comme un territoire disproportionné et l'Alsace n'a pas les mêmes problématiques. Il y a le droit local. Nous avons les tribunaux de commerce alors que l'Alsace Moselle dispose de chambres commerciales au sein des tribunaux civils. Géographiquement c'était plus compliqué de représenter tout le monde. Cela dit, on ne souhaitait pas vraiment raccrocher l'Alsace dans un premier temps et c'était un avis partagé par nos confrères. On a décidé de construire notre propre regroupement, sachant que l'Alsace voulait avoir tout chez elle et nous n'en avons pas envie. Et comme les grosses juridictions régionales se trouvent à Nancy, on trouvait que cela avait du sens que le siège de notre CRCC soit à Nancy. On a de grandes chances de conserver ce siège à Nancy si on fusionne plus tard avec l'Alsace. »

- Qu'est-ce que change cette fusion ?

- A-C.F : « On a le territoire à couvrir. La compagnie travaille beaucoup avec les institutionnels, les chambres de commerce, les banques. On s'est organisé avec des vice-présidences plus fortes pour conserver cette proximité. Avec la crise du Covid nous avons pris l'habitude des visioconférences et du travail en virtuel. Et notre métier a muté. Il a beaucoup évolué. Les seuils d'intervention ont été relevés par la loi Pacte, notamment le relèvement des seuils de nomination des commissaires aux comptes, ce qui concentre encore un peu plus le métier. On a déployé de nouvelles missions, d'attestations, de certifications, de données financières, extra-financières, qu'on essaie maintenant de faire passer au sein de ce nouveau territoire. On va vers les collectivités locales, les associations pour qu'elles se rendent compte qu'on peut travailler désormais de façon plus ponctuelle, plus ciblée que ce qu'on faisait auparavant quand on couvrait l'ensemble des comptes annuels. »

- Qu'en est-il de la proximité avec vos clients ?

- A-C.F : « On y tient. Les compagnies régionales existent pour ça, elles sont le relais de la compagnie nationale des commissaires aux comptes. Il s'agit aussi de rendre service aux confrères, leur faciliter la tâche. Il s'agit aussi de se faire connaître. On est d'ailleurs assez peu connu parce qu'on intervient sur des entités assez conséquentes et le grand public ne nous connaît pas forcément. Les entrepreneurs oui, beaucoup moins le grand public. »

L'utilité du métier de commissaire aux comptes

- La fusion a-t-elle permis des synergies ?

- A-F.C : « Oui. On a fermé l'antenne de Metz, à Reims on a maintenu une personne. Il était important de réduire nos charges. Le regroupement doit être efficace. Chacun a un domaine dédié, formation, communication. On a des personnes plus spécialisées qu'auparavant. »

- Les premiers pas de cette CRCC de l'Est sont-ils positifs ?

- A-F.C : « On a mis en place cette nouvelle organisation de façon collective pendant toute l'année 2020. On continue à tisser des liens avec toutes les institutions, les chambres de commerce, la CPME, le Medef avec tous les organismes représentatifs des entreprises. »

- En quoi ce métier est-il en pleine évolution ? Il n'est pas menacé ?

- A-C.F : « Je ne pense pas qu'il soit menacé. Au départ quand ces seuils ont été relevés, beaucoup l'ont pris pour des atteintes personnelles à l'utilité du métier de commissaire aux comptes. Les missions sur lesquelles on intervient sont des périmètres d'entreprises pour

lesquels on assure une action de sécurité financière. Une fois les comptes attestés, ils sont visibles à l'extérieur de l'entreprise et peuvent servir de référence à quiconque pour connaître la santé réelle de l'entreprise. Si le bilan est juste et sincère, le client de cette entreprise pourra s'appuyer sur le bilan qu'il a sous les yeux. Il y a une véritable sécurité financière sur les données transmises à l'extérieur. Aujourd'hui personne ne remet en cause l'utilité de cette mission telle qu'elle a été redéfinie. »

- Votre cœur de métier, c'est la sécurité financière ?

- A-C.F : « L'attestation, c'est notre signature. On est comme l'a dit notre président national des créateurs de confiance. C'est un résumé de notre métier. On est là pour créer la confiance autour des comptes qui sont publiés et attestés. »

Pas encore de grosse dégradation de la santé financière des entreprises

- Vous êtes des témoins de l'activité économique. Quelle est la situation des entreprises pendant cette crise ?

- A-C.F : « On a aussi une mission d'alerte. Quand on constate qu'une entreprise peut être défaillante ou va l'être, parce qu'on sait qu'elles sont un peu frileuses pour aller rapidement devant le tribunal de commerce, on est là pour tirer la sonnette d'alarme le plus tôt possible. Pour le bien de l'entreprise et de son environnement. Notre mission de 6 ans nous garantit une certaine indépendance. Pour l'instant on ne constate pas encore une poussée des défaillances, car il y a eu tellement de trésorerie et d'aides multiples, qu'on observe des situations financières pas vraiment dégradées au sein des entreprises. Cependant on observe que les carnets de commandes sont devenus un peu plus sensibles. Mais début 2021 on ne constate pas de grosse dégradation de la santé financière de nos entreprises. Mais on est très vigilant là-dessus. »

- En quoi votre métier se différencie-t-il de celui de l'expert-comptable ?

- A-C.F : « L'expert-comptable travaille plus sur la constitution du bien. Il regarde si tout est juste. Nous on va vérifier les procédures qui sont mises en place au sein des entités. On aborde en ce moment des missions un peu particulières sur la cyber-sécurité. On sensibilise énormément les entreprises sur cette question. On vérifie avec elles qu'il n'y a pas de fuite dans les procédés qu'elles ont installés, en matière de cyber-sécurité financière. On demande moins à l'expert-comptable d'attester une vision globale de l'entreprise. On ne refait pas les mêmes contrôles que lui. Nous allons davantage attester l'image globale de bonne ou mauvaise santé de l'entreprise. C'est ce que l'on attend de nous. L'expert-comptable atteste plus souvent la base fiscale sur un bilan. »

Nos filières n'attirent pas spontanément des jeunes

- Comment se porte le métier de commissaire aux comptes ? Est-il assez attractif pour attirer de nouvelles vocations ?

- A-C.F : « Comme dans beaucoup de métiers, on a du mal à attirer des jeunes. Le gros souci dans notre métier, est qu'on n'a du mal à conserver les talents en région. Beaucoup partent au Luxembourg où la paie est meilleure, mais le travail y est moins intéressant. Pourtant c'est un métier de contact, on bouge tout le temps, on doit s'adapter à des clients divers et variés. On apprend à connaître les entreprises, leur fonctionnement. C'est un métier passionnant, mais on ne parvient pas à faire passer cette

image-là. Les jeunes croient qu'on est cloué dans nos bureaux à manipuler des chiffres à longueur de journée. Et on a beau faire des campagnes de communication, des carrefours des métiers, on a du mal à se vendre. »

- Vous recrutez comment ?

- A-C.F : « Nous recrutons de plus en plus par l'apprentissage. Nous prenons des apprentis en bac +3 on les fait avancer en bac +4, bac +5, toujours par apprentissage avec l'obtention de diplômes. Il est clair que nos filières ont du mal à attirer spontanément de jeunes candidats. Nous avons même un déficit d'étudiants en Sup de co. On va certainement manquer à l'avenir de commissaires aux comptes. Et la pyramide des âges impose un renouvellement.»

Recueilli par Bernard KRATZ

Voir www.cncc.fr



MEDIA & ME

Les coulisses des professions médiatiques

Le 15 mars 2021, la phase de candidature pour le projet transfrontalier Media & Me - Backstage at Media Professions se termine. Il s'agit de la cinquième édition du projet. Actuellement, il permet à 14 jeunes venus d'Allemagne, de France, du Luxembourg et de Belgique de découvrir le paysage médiatique de la Grande Région, de s'orienter professionnellement, d'acquérir une expérience pratique et de se créer des contacts dans le milieu. Jan Hofer, l'ancien présentateur en chef du journal télévisé de la chaîne ARD, qui a commencé sa carrière à la Saarländische Rundfunk, sera à nouveau le parrain de cette édition 2021.

Les candidats originaires de la Grande Région pourront envoyer leurs lettres de motivation, vidéos, fichiers audio ou autres contenus créatifs jusqu'au 15/03/2021 à MedienNetzwerk SaarLorLux e.V.. Un jury indépendant sélectionnera un maximum de 14 candidats. La participation est gratuite. Dans le cadre d'un programme composé de sept modules* se déroulant sur plusieurs jours entre avril et octobre 2021, les participants découvriront les coulisses de différentes entreprises du domaine des médias et de leurs différents domaines professionnels, et seront ainsi préparés aux enjeux des métiers médiatiques en Grande Région.

Module 1 : production audio, interview et animation

Module 2 : processus de rédaction et couverture d'informations locales

Module 3 : le paysage médiatique au Luxembourg – un pays, plusieurs langues

Module 4 : le paysage médiatique dans l'Est de la Belgique – la couverture médiatique à travers différents supports

Module 5 : mobile reporting et l'univers de la télévision (le journalisme télévisuel)

Module 6 : le paysage médiatique en France – les défis de la couverture médiatique transfrontalière

Module 7 : marketing | droit des médias | expression orale.

Les dates des modules peuvent être reportées ou tenues en ligne en raison de la pandémie de coronavirus. L'objectif du projet est de donner à de jeunes adultes de Grande Région un aperçu des différents métiers médiatiques, de les aider dans leur orientation professionnelle, de leur permettre de créer des contacts et de réaliser de premiers exercices pratiques sous la direction de professionnels. Les participants apprendront également à connaître et identifier les différences entre les paysages médiatiques de la Grande Région. Par ailleurs, les questions de droit des médias et d'éthique médiatique seront abordées.

Le projet Media & Me – Les coulisses des professions médiatiques rassemble 24 entreprises (médiatiques) et institutions de Sarre, de la Communauté germanophone de Belgique, de France et du Luxembourg.

En 2021, le projet est financé par :

- Ministerium für Finanzen und Europa - Landesmedienanstalt Saarland
- Städtenetzwerk QuattroPole
- Saarland Sporttoto
- ALIA - Autorité luxembourgeoise indépendante de l'Audiovisuel
- Union Stiftung
- Ministerium der Deutschsprachigen Gemeinschaft Ostbelgien

Le projet est dirigé par le Landesmedienanstalt Saarland et parrainé par Jan Hofer. Pour plus d'informations sur le projet et le processus de candidature, rendez-vous sur le site Internet : www.media-and-me.de.

Dominique-Marie Van de KERCKHOVE